

# PROFESSIONS DE LA PHOTOGRAPHIE



## Portrait de branche en régions



**1 712**

établissements



**6 410**

salariés



**53 %**

de femmes

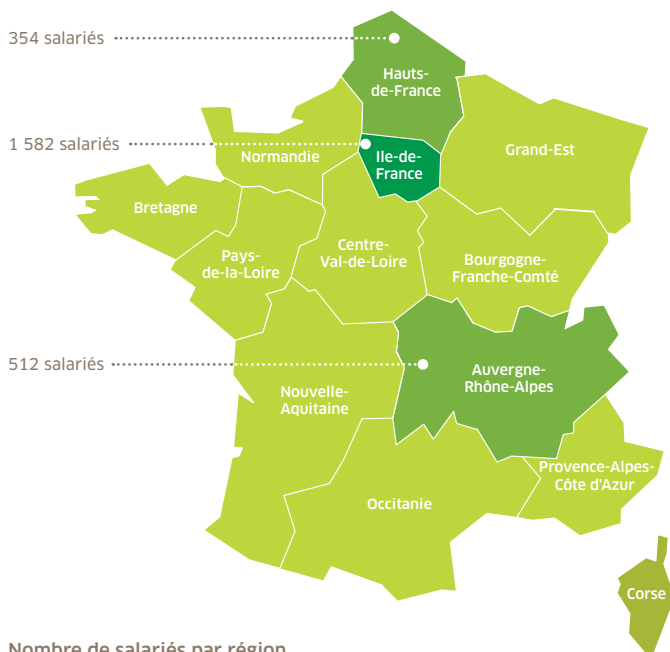


**41 %**

d'agents  
de maîtrise  
et de cadres

### LES SALARIÉS

**40 %** des salariés exercent en **Ile-de-France**  
et **13 %** en région **Auvergne-Rhône-Alpes**.



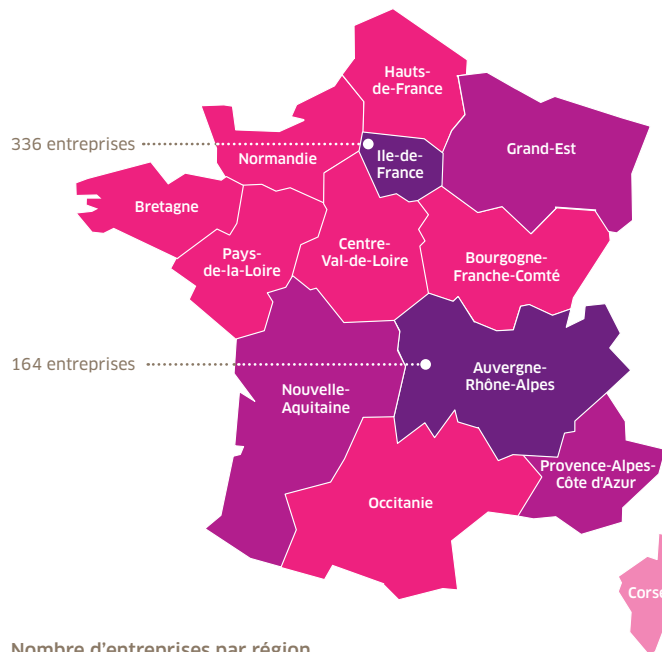
#### Nombre de salariés par région

- 600 salariés et plus
- entre 300 et 599 salariés
- entre 20 et 299 salariés
- moins de 20 salariés

Source : FORCO 2016 Collecte 2017

### LES ENTREPRISES

**26 %** des entreprises se situent en **Ile-de-France**  
et **Auvergne-Rhône-Alpes**.



#### Nombre d'entreprises par région

- 150 établissements et plus
- entre 100 et 150 établissements
- entre 10 et 99 établissements
- moins de 10 établissements

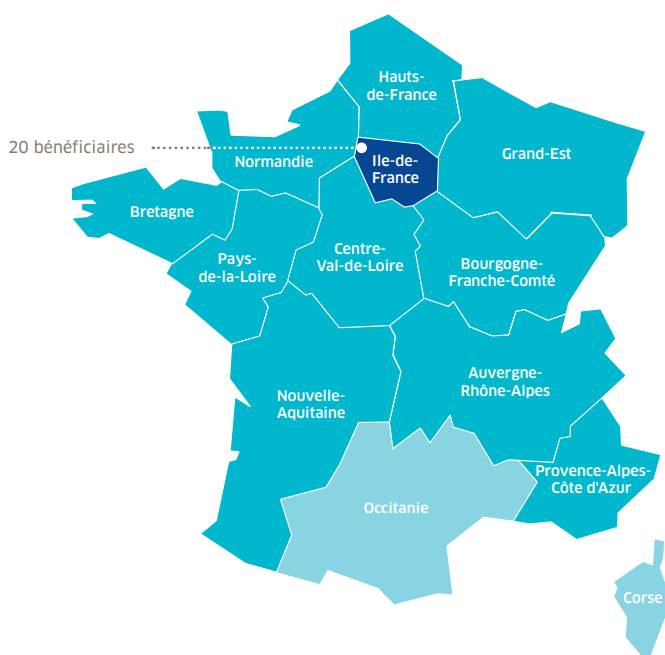
Source : FORCO 2016 Collecte 2017

La convention collective des professions de la photographie a pour vocation de s'appliquer à tous les métiers de la photographie, quel que soit le support utilisé à l'occasion du tirage, du développement et plus généralement de la transposition des photographies sur différents supports. Les nouveaux procédés et supports de transposition de l'image s'inscrivent dans l'évolution de la profession et entrent pleinement dans le champ d'application de la convention collective qui tient compte des évolutions technologiques ayant eu un impact sur les procédés de développement et de tirage des photographies. Ces tirages sont transposés sur de multiples supports en fonction des attentes de la clientèle (papier classique ou papier photo, pouvant être reliés sous forme d'albums ou de livres photo, agrandissements, clefs USB, t-shirts, sous-verres, etc.). Il s'agit pour la plupart d'entreprises relevant du code NAF 74.20Z.

# L'ALTERNANCE SUR LE TERRITOIRE

## CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

**37** contrats de professionnalisation  
dont **20** conclus en **Ile-de-France**.



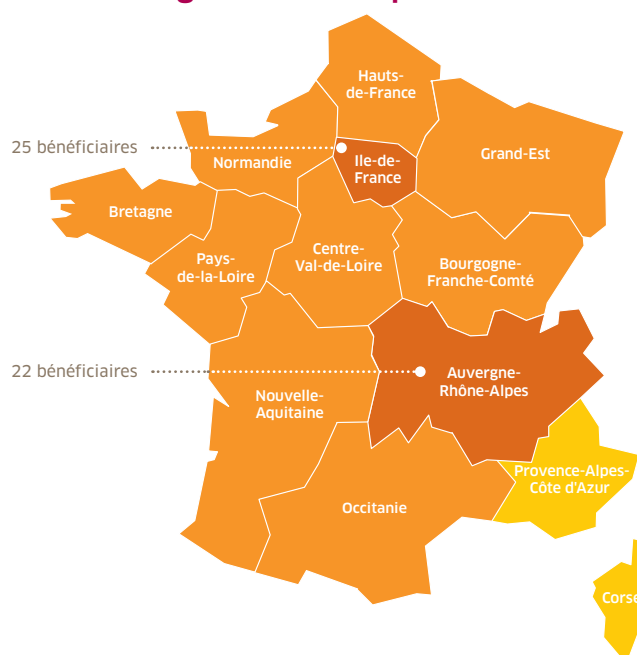
Nombre de bénéficiaires par région

- 20 bénéficiaires et plus
- entre 1 et 20 bénéficiaires
- 0 bénéficiaire

Source : données FORCO, contrats engagés en 2016

## CONTRATS D'APPRENTISSAGE

**81** nouveaux contrats d'apprentissage en 2016  
dont **25** en **Ile-de-France** et  
**22** en **Auvergne-Rhône-Alpes**.



Nombre de bénéficiaires par région

- entre 11 et 30 bénéficiaires
- moins de 11 bénéficiaires
- NC

Source : base Ari@ne, contrats débutés en 2016

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Forco est habilité en tant qu'OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage).

### L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF DU COMMERCE A POUR MISSION :



de réaliser un état des lieux quantitatif des emplois, des qualifications et de la formation.



de contribuer à adapter l'offre de formation et à faire évoluer l'offre de certification.



d'assurer une veille sur l'évolution des métiers, des qualifications et détecter les métiers en tension ou émergents.